

TRUDEL & JOHNSTON, Avocats (société en nom collectif)
750, Côte de la Place d'Armes, Bureau 90, Montréal (Québec) H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 Télécopieur : 514 871-8800

BORDEREAU DE TRANSMISSION
SIGNIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR (RÈGLE 140 DES RÈGLES DES COURS FÉDÉRALES)

Date : Le 26 mai 2015

Heure de la transmission : 13h17

EXPÉDITEUR : ME JEAN-MARC LACOURCIÈRE

DOSSIER : 1332-1

DESTINATAIRES : ME Alain Préfontaine
Me Adrian Bieniasiewicz
Ministère de la Justice
50, rue O'Connor, 5e étage
Ottawa (Ontario) K1A0H8
Téléc.: 613 954-1920

NATURE DE CE DOCUMENT : AFFIDAVIT DE CLAUDE PROVENCHER, LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE L'AFFIDAVIT DE CLAUDE PROVENCHER ET PIÈCES « A » - « E »

NUMÉRO DE COUR : T-783-15

Nombre de pages : 59

Opérateur(trice) : J-M Lacourcière

Dossier N° T-783-15 COUR FÉDÉRALE
ENTRE : CLAUDE PROVENCHER Demandeur -et- PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA Défendeur
AFFIDAVIT DE CLAUDE PROVENCHER
ORIGINAL
Notre dossier : 1332-1
André Lespérance TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C. 750, Côte de la Place-d'Armes Bureau 90 Montréal QC H2Y 2X8 Téléphone : 514 871-8385 poste 204 Télécopieur: 514 871-8800

COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

AFFIDAVIT DE CLAUDE PROVENCHER

Je soussigné, Claude Provencher, domicilié au 86 rue Cousineau à Laval, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis le demandeur dans la présente demande de contrôle judiciaire.
2. J'ai fait mon stage du Barreau du Québec au ministère de la Justice du Canada (ci-après JC) de mai à novembre 1989.
3. En novembre 1989, j'ai été embauché comme avocat plaidant au bureau régional du Québec.
4. J'ai œuvré comme avocat plaidant au bureau régional du Québec de JC de 1989 à 2002, dans les domaines de l'assurance-emploi, de l'immigration, en responsabilité civile et en litige fiscal et j'ai également été attaché de direction auprès du Directeur régional.
5. De 1997 à 2002, j'ai fait des études menant à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures en gestion et une maîtrise en administration des affaires (MBA).

6. En 2002, j'ai été sélectionné par JC pour participer à un programme de développement de cadres supérieurs, le programme CAP (Cours et affectation de carrières).
7. Dans le cadre de ce programme et ayant toujours mon poste d'attache à JC, durant quatre ans j'ai fait des affectations d'un an chacune dans diverses organisations : Directeur régional de l'unité des crimes de guerre à Citoyenneté et Immigration Canada, conseiller principal en politiques au Bureau du Conseil privé, Chef de cabinet à l'Agence du revenu du Canada et Greffier de la Cour fédérale au Service administratif des tribunaux judiciaires (« **SATJ** »).
8. En septembre 2006, j'ai *gradué* du programme CAP et ainsi été promu cadre supérieur de la fonction publique. J'ai alors obtenu un poste permanent au sein du SATJ comme directeur général régional pour le Québec, l'Atlantique et le Nunavut.
9. En 2007, j'ai été admis dans un autre programme de développement, le Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs/Accelerated Executive Development Program (« **PPACS/AEXDP** »). Ce programme visait à former des cadres supérieurs afin de les faire ultimement accéder à des postes de sous-ministres adjoints.
10. En 2007 également, j'ai été admis dans un autre programme, celui des Fellows/Administrateurs émérites du gouvernement du Canada. Ce programme visait à permettre à des cadres supérieurs triés sur le volet d'entreprendre des affectations de développement en dehors de la fonction publique.
11. En septembre 2007, j'ai entrepris une affectation dans le cadre du PPACS/AEXDP comme directeur principal des opérations de l'assurance-emploi au sein de Service Canada.
12. En septembre 2008, j'ai été nommé par le Gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de la Justice Rob Nicholson après consultation de la juge en chef du Canada, au poste de Commissaire à la magistrature fédérale, un poste ayant rang et statut d'administrateur général.
13. Par la suite, de septembre 2010 à septembre 2013, j'ai occupé le poste de Directeur général du Barreau du Québec.
14. De janvier 2014 au 31 mars 2014, j'ai été président du conseil et directeur général des Cliniques juridiques Juripop.
15. Le 1^{er} avril 2014, suite à un processus de sélection, j'ai été embauché par JC au poste de directeur régional et avocat général à la direction du droit réglementaire (« **DDR** ») au bureau régional du Québec, à Montréal.

16. Mon poste à JC depuis le 1^{er} avril 2014 est de la classification LC-02 (membre de la gestion), ce qui est différent d'un poste d'avocat plaissant de classification LP (« Law Practitioner »). La description de travail liée à ce poste est jointe comme **pièce A** au présent affidavit.
17. Dans le cadre de mes fonctions, je supervise essentiellement une équipe composée d'avocats plaissants, de parajuristes et de personnel administratif.
18. Le travail au sein de ma direction est essentiellement du travail de litige puisque les fonctions liées aux politiques ou aux avis juridiques sont confiées à d'autres directions, dans la région de la capitale nationale.
19. Mon travail est donc de superviser le personnel de la direction et de gérer les ressources financières de ma direction.
20. Dans le cadre de mes fonctions, depuis mon entrée en poste le 1^{er} avril 2014, je ne me vois pas attribuer la responsabilité de dossiers juridiques.
21. Je ne plaide pas devant les tribunaux.
22. Je ne fournis pas d'avis juridiques ou stratégiques aux avocats sous ma supervision ni aux ministères-clients.
23. Je ne donne pas d'avis directement, ou indirectement via mes subordonnés, relativement aux politiques, programmes ou services du gouvernement.
24. Je n'ai pas de communications avec le public.
25. Je ne communique pas avec les médias.
26. Je n'ai pas d'interactions avec les élus, ministres ou membres de leurs effectifs, ni avec des sous-ministres.
27. J'ai toujours respecté les règles relatives aux conflits d'intérêt et mon code de déontologie et je le ferai toujours.
28. Durant mes 26 années en tant que membre du Barreau, et presque autant d'années dans la fonction publique, j'ai toujours été en mesure de distinguer entre mes opinions et valeurs personnelles et celles du gouvernement en place, quel qu'il soit.
29. Le 6 mars 2015, j'ai déposé un formulaire de demande de permission et de congé sans solde (ci-après « **DPCSS** ») auprès de la Commission de la fonction publique (ci-après « **CFP** »), afin de tenter d'être choisi comme candidat ou être candidat pour la circonscription de Vimy à l'élection fédérale prévue pour le 19 octobre

2015, tel qu'il appert de la copie de cette DPCSS jointe comme **pièce B** au présent affidavit.

30. Par cette DPCSS, je confirmais être disposé à prendre un congé sans solde pour me livrer à des activités politiques, afin de me mettre à l'écart de la fonction publique et ainsi assurer mon impartialité ou mon apparence d'impartialité.
31. Dans le formulaire de DPCSS, plusieurs questions sont posées concernant la nature de mes fonctions et la visibilité de mon poste. J'ai répondu à toutes ces questions et je confirme que tous les renseignements me concernant et concernant mes fonctions à JC que j'ai fournis dans cette DPCSS sont vrais et exacts.
32. Comme fonctionnaire sujet au Code de valeurs et d'éthique de la Fonction publique et comme membre du Barreau sujet au Code de déontologie des avocats, je m'assure en tout temps de respecter mes obligations professionnelles
33. Comme tout citoyen, je n'ai pas toujours été en accord avec les positions ou programmes des gouvernements qui nous dirigent, mais comme fonctionnaire loyal et particulièrement comme avocat, cela ne m'a jamais empêché de servir avec compétence, professionnalisme et loyauté le gouvernement élu par la Canadiens.
34. Dans la DPCSS, à la partie B, questions 13 à 20, mon supérieur immédiat Me Francisco Couto a été requis de répondre aux questions concernant la nature de mes fonctions et la visibilité de mon poste. Me Francisco Couto est le directeur général régional de JC pour la région du Québec.
35. Je suis d'accord avec mon supérieur immédiat lorsqu'il affirme relativement à ma responsabilité décisionnelle, que son :

étendue et [ses] répercussions sont limitées; la direction de droit offre des services aux ministères-clients et non directement à la population canadienne. Me Provencher ne pilote pas directement des dossiers de droit, alors que toutes les décisions internes importantes qui dépassent sa direction sont soit prises en comité de gestion ou revues par le directeur général régional.
36. Je suis d'accord avec mon supérieur immédiat lorsqu'il affirme que si je suis en congé sans solde :

nous avons une relève qui peut le remplacer sans répercussion.
37. Je suis d'accord avec mon supérieur immédiat lorsqu'il affirme au sujet de ma capacité d'exercer mes fonctions de façon politiquement impartiale qu'elle ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte si je retire ma candidature ou si je ne suis pas élu et retourne dans mon poste actuel :

Si le passé est garant du futur, tout me porte à croire que Me Provencher, advenant un retour, pourra continuer à exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale.

38. Suite à ma demande du 6 mars, M. Michel Toscano, analyste auprès de la CFP, a communiqué avec moi à quelques reprises pour me demander des précisions sur mon emploi. Je lui ai bien expliqué que mon poste n'avait aucune visibilité et que mon bureau n'avait pas de fonctions liées aux politiques ni aux programmes, mais que nous ne faisons que des dossiers de litige.
39. J'ai également expliqué à M. Toscano qu'il est possible, dans une grande organisation comme JC, de me tenir à distance de certains dossiers particuliers dans les rares cas où cela s'avérerait utile. Cela est précisément le cas actuellement dans quelques dossiers en raison de mes implications antérieures à mon emploi actuel, de même évidemment que dans le cas de la présente demande de contrôle judiciaire.
40. Le 14 mars 2015, Me Couto a fait parvenir à M. Toscano des réponses à des questions additionnelles que M. Toscano lui a posées, tel qu'il appert de leur échange de courriels, joint comme **pièce C** au présent affidavit.
41. Je suis d'accord avec toutes les réponses fournies par Me Couto dans cet échange de courriels et je les crois exactes et véridiques.
42. Il appert notamment des réponses fournies par Me Couto que mon implication dans les dossiers juridiques est marginale et que je suis très peu impliqué dans les orientations stratégiques et je le confirme.
43. Comme l'explique Me Couto dans sa réponse à la dernière question, les descriptions de tâches, telle que la description de tâche **Pièce A**, sont génériques et sont rédigées de la façon la plus étendue possible afin de prévoir toutes les situations. Ainsi même si une tâche y est prévue, cela ne signifie pas que le titulaire l'accomplit, l'a accomplie ou l'accomplira.
44. Dans la partie D de ma DPCSS, la haute gestion de JC a été invitée à fournir son avis sur deux éléments. D'une part sur ma capacité à exercer mes fonctions de façon impartiale ou si cette capacité pourrait sembler atteinte. D'autre part, la haute gestion de JC a été invitée à fournir son avis à savoir si des mesures opérationnelles ou autres pourraient régler des problèmes éventuels quant à des risques ou une apparence de manque d'impartialité occasionnée par ma participation à des activités politiques.
45. La haute direction de JC a répondu par la négative au premier élément, mais les raisons fournies sont en contradiction avec mes affirmations et celles de mon supérieur immédiat.

46. La haute direction de JC a répondu par la négative au second élément, cette en ne fournissant aucune raison.
47. Le 14 avril 2015, j'ai acheminé un courriel à M. Toscano lui demandant de soumettre à la CFP mes commentaires suite à l'avis obtenu de la haute gestion de JC, tel qu'il appert de la **pièce D** au présent affidavit.
48. Dans ce courriel du 14 avril 2015, j'ai indiqué et je réitère ce qui suit :
- 2- J'ai un questionnement concernant les préoccupations de la haute direction.
 - a) Ma compréhension était qu'aux fins de ses recommandations, mon organisation devait dans un premier temps analyser la question sous l'angle des risques de partialité ou d'apparence de partialité et, dans un deuxième temps analyser si dans le cas de tels risques il y avait moyen de prendre des mesures raisonnables pour mitiger ou éliminer ces risques. Ma compréhension était que dans ce deuxième temps mon organisation procède également à une analyse en soi et explique qu'il n'est pas possible de prendre des dispositions, des arrangements d'emploi ou autre qui permettraient de mitiger ou éliminer les risques identifiés dans un premier temps. Ma compréhension n'était pas que l'analyse dans un premier temps, si elle menait à la conclusion qu'il y avait des risques, il fallait ipso facto conclure dans un deuxième temps, sans autre analyse, qu'on ne peut pas faire d'arrangements qui permettraient de mitiger ou d'éliminer les risques identifiés au premier temps.
 - b) En l'occurrence, je note que dans ses commentaires la haute direction de mon organisation a, dans un premier temps, proposé une analyse menant à conclure à des risques d'apparence de partialité. Toutefois, je note que dans ses commentaires la haute direction a, dans un deuxième temps, omis toute analyse pour uniquement conclure que vus les risques de craintes évoqués au premier temps il était d'emblée impossible de trouver des moyens de mitiger ou d'éliminer ces risques. Bref, il me semble que la Commission n'a pas devant elle d'éléments lui permettant de conclure qu'il n'y a pas de moyens raisonnables de mitiger ou éliminer les risques identifiés puisqu'aucune analyse à cet égard n'a été soumise par la haute direction. L'analyse dans un premier temps ne peut emporter la conclusion de l'analyse à faire dans un deuxième temps, sinon on ne demanderait pas à l'organisation de considérer la possibilité d'arrangements.
 - c) Afin de contribuer à la réflexion qui devrait être faite à savoir s'il est possible de trouver des arrangements pour mitiger ou éliminer les risques, je peux mentionner ce qui suit. Je crois qu'il est raisonnablement possible pour mon organisation de prendre des moyens d'éliminer ces risques, notamment en me confiant des tâches autres que celles que j'accomplis présentement. Sans limiter les exemples, je pense que l'organisation pourrait me fournir une affectation pour une période d'un an

ou deux dans des projets de gestion du changement. Cela pourrait être au Bureau de gestion du changement, qui offre régulièrement de telles affectations ou encore au sein d'un portefeuille pour les divers projets d'optimisation puisque les portefeuilles offrent aussi de telles affectations. Il s'agit là de tâches corporatives, qui n'impliquent pas un rôle direct dans les dossiers. Ce genre de poste existe et cela est un arrangement raisonnable pour mon organisation permettant d'éliminer les risques identifiés. Il s'agit d'un arrangement raisonnable pour mon organisation également compte tenu du fait de mes compétences, expériences et formation en gestion du changement. En effet, au cours des 13 dernières années, j'ai acquis beaucoup de bagages à cet égard, mon organisation ayant d'ailleurs investi environ 100 000\$ dans ma formation (congé payé pour MBA, programme CAP, cours de six semaines de DirEXion), auquel s'est ajoutée ma participation au programme AEXDP/PPACS, mon occupation d'un poste d'administrateur général, etc. Je crois donc qu'il serait très raisonnable pour mon organisation, afin d'éliminer les risques qu'elle a évalués, de trouver de tels arrangements d'emploi.

- 3- J'aimerais que ce courriel soit inclus dans le matériel qui sera présenté aux personnes qui prendront la décision sur ma demande.
49. Le 21 avril 2015, la CFP a entendu ma DPCSS. Elle a rendu sa décision le jour même et refusé ma demande, tel qu'il appert de la copie de cette décision jointe comme **pièce E** au présent affidavit.
50. La CFP a estimé qu'il est raisonnable de conclure qu'un membre du public pourrait percevoir que ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de façon politiquement impartiale serait atteinte compte tenu de la nature de mes fonctions, de la publicité, de la visibilité et de la reconnaissance accrues qui seraient associés au fait de tenter d'être choisi à titre de candidat ou d'être candidat à une élection fédérale.
51. La CFP mentionne tenir compte du fait que j'ai «une vaste connaissance de l'orientation stratégique des enjeux et des cas juridiques majeurs du BRQ» alors que mon supérieur immédiat a écrit je n'ai qu'un «connaissance générale des grandes orientations des dossiers majeurs du bureau » et que « [compte] tenu de son arrivée récente et de son champ d'expertise, il a été très peu impliqué dans les orientations stratégiques de ces dossiers, laissant le tout à ses juristes seniors» (**Pièce C**).
52. La CFP mentionne qu'il m'incombe d'établir et optimiser un réseau national de relations avec les hauts fonctionnaires des ministères clients, les intervenants liés aux clients et les représentants des autres paliers de l'administration publique et le secteur privé alors que cela est inexact et que rien au dossier ne permet de tirer une telle conclusion.
53. La CFP écrit s'être penchée sur des options qui pourraient permettre de donner droit à ma DPCSS. Or, elle n'en mentionne aucune mais ne fait que renvoyer à

l'affirmation, non circonstanciée, de la haute gestion de JC pour conclure qu'il n'y a pas d'options possibles.

54. Compte tenu de la faible visibilité de mon poste et de la possibilité de moduler mes tâches et responsabilités ou de m'attribuer diverses affectations, je pense qu'il serait très raisonnablement réalisable de trouver des arrangements d'emploi qui rassureraient la CFP ou la haute gestion de JC.
55. Je me sens personnellement et sérieusement brimé dans mes droits constitutionnels de participer à la vie démocratique du Canada, de liberté d'expression et de liberté d'association.
56. Je sens que la loi et la CFP font peser sur moi un fardeau excessif à l'égard de l'exercice de mes droits constitutionnels.
57. J'ai la conviction que les Canadiens, tout comme les fonctionnaires, sont capables de distinguer entre les activités politiques d'un fonctionnaire à l'occasion d'un congé sans solde et ses fonctions à son retour au travail.
58. Preuve en est que parmi les personnes qui exercent les fonctions requérant le plus haut niveau d'impartialité dans notre société, en l'occurrence les juges, il s'en trouve bon nombre qui ont été députés, ministres ou membres du personnel politique avant d'accéder à la magistrature, par exemple : l'hon. Pierre Blais, l'hon. Vic Toews, l'hon. Clyde Wells, feu l'hon. Edmond Blanchard, l'hon. Michel Robert, etc.
59. J'ai la conviction que citoyens, fonctionnaires et avocats ne remettent pas en cause, à juste titre, l'impartialité de ces magistrats, faisant la distinction entre leurs activités politiques publiques avant leur nomination et leur rôle de juge absolument impartial par la suite.
60. En outre, lors du processus de sélection menant à mon embauche à JC en avril 2014, aucune question ou vérification n'a porté sur de possibles activités politiques préalables, ce qui tend à démontrer que ces considérations étaient peu pertinentes à ma capacité d'occuper le poste que j'occupe. Il n'y a aucune raison d'être plus sévère après mon embauche et de ne pas me permettre de prendre un congé à mes frais pour exercer de telles activités politiques.
61. À ma connaissance, dans les processus d'embauche à l'externe, les ministères employeurs vérifient les compétences, connaissances et expérience des candidats. Les candidats ne sont pas exclus en raison qu'ils ont exercé des activités politiques.
62. J'affirme que dans l'éventualité où j'obtiens la permission de participer à la prochaine élection, et que subséquemment je retire ma candidature, ne suis pas élu ou que je demeure ou reviens à mon poste pour tout autre raison, je serai en

mesure d'exercer les fonctions qui sont les miennes depuis le 1^{er} avril 2014 sans aucune partialité réelle ou apparente et en conformité avec le Code des valeurs de la Fonction publique et mon Code de déontologie.

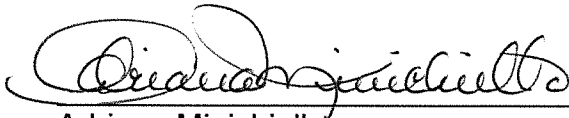
63. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais, à ma connaissance personnelle.

ET J'ALSIGNÉ



CLAUDE PROVENCHER

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, ce 25^e jour de *mai* 2015



Adriana Minichiello
Commissaire à l'assermentation



Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE L'AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d'Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800

COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**LISTE DE PIÈCES AU SOUTIEN DE L’AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

- PIÈCE « A » :** Description de travail pour le poste de Directeur général et avocat général chez JC
- PIÈCE « B » :** Formulaire de demande de permission et de congé sans solde de Claude Provencher
- PIÈCE « C » :** Échange de courriels entre Me Francisco Couto et M. Michel Toscano
- PIÈCE « D » :** Courriel de Claude Provencher à M. Michel Toscano du 14 avril 2015
- PIÈCE « E » :** Décision de la CFP

Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**PIÈCE « A » AU SOUTIEN DE L'AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d'Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800



WORK DESCRIPTION - DESCRIPTION DE TRAVAIL

Position Number – Numéro du poste		Position Title – Titre du poste Directeur régional et avocat général Directrice régionale et avocate générale	
Position Classification Classification du poste	LC-02	National Occupation Code Code national des professions	0414 Work Description Number – Numéro de description de travail 0000011000
Job/Generic Number - Numéro d'emploi / de générique LA-M-02-REG-01 F		Effective Date - Date d'entrée en vigueur le 1er avril 2009	
Geographic Location – Lieu géographique	Type of Position – Type du poste Gestionnaire	Managerial or Confidential Position – Poste de direction ou de confiance Direction	
Sector/Region - Secteur/Région			Dept ID – Dept ID
Directorate/Division – Direction/Division		Unit – Unité	
Supervisor Position Title – Titre du poste du surveillant			
Supervisor Position Number – Numéro du poste du surveillant		Supervisor Classification - Classification du surveillant	
Language Requirements - Exigences linguistiques		Linguistic Profile – Profil Linguistique	
Communication Requirements – Exigences en matière de communication			
Office Code – Code de bureau		Security Requirements - Exigences en matière de sécurité	

Client Service Results - Résultats axés sur le service à la clientèle

Gérer une division au sein d'un bureau régional responsable de fournir des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région, notamment :

- o établir, planifier et gérer l'orientation stratégique, les priorités, les activités opérationnelles et les ressources humaines et financières déléguées de la division;
- o offrir de l'orientation et des conseils au sein de la division;
- o surveiller et assurer la qualité, l'efficacité et l'efficience de la prestation des services juridiques.

Le titulaire doit également contribuer à l'établissement et à la gestion de l'orientation nationale du secteur d'activités.

Key Activities - Activités principales

- Établir et gérer l'orientation des activités et les priorités de la division, notamment élaborer et gérer les plans opérationnels, de ressources humaines et financières, et assurer la gestion courante des activités et des risques afin d'assurer, de manière globale, l'harmonisation avec les exigences stratégiques et opérationnelles du secteur d'activités et de la région.
- Offrir des conseils juridiques stratégiques aux clients sur les tendances, les risques et les questions



juridiques ayant une incidence sur leurs opérations et programmes régionaux, afin de cerner les liens et les risques généraux au sein et à l'extérieur de l'organisation, et d'élaborer des options et des stratégies pour y remédier.

- Offrir de l'orientation et des conseils aux avocats de la division, notamment surveiller les tendances, les enjeux et les dossiers de litige et de consultation afin d'assurer la qualité, l'intégration et la cohérence des services juridiques fournis par la division, et la gestion globale des risques juridiques.
- Établir un réseau de relations dans la haute direction, tant au sein qu'à l'extérieur de l'administration fédérale, afin de cerner et de prévoir les possibilités et les tendances juridiques, d'élaborer des options et des stratégies, de gérer les risques et de faciliter l'atteinte des objectifs des clients.

Employee's Statement – Déclaration de l'employé

I have been given the opportunity to read and comment on the content of this work description.
J'ai eu l'occasion de lire et de commenter sur le contenu de cette description de travail.

Name of Employee – Nom de l'employé	
	Employee's Signature – Signature de l'employé Date

Supervisor's Statement – Déclaration du surveillant

This work description accurately describes the work assigned to this position.
Cette description de travail décrit adéquatement le travail assigné à ce poste.

Name of Supervisor – Nom du surveillant	
	Signature of Supervisor – Signature du surveillant Date

Authorization – Autorisation

Name of Manager – Nom du gestionnaire	
	Manager's Signature – Signature du gestionnaire Date

Departmental Authorization – Autorisation ministérielle

John H. Sims Deputy Minister	<i>original signé par John H. Sims le 25 mars 2009</i> Signature Date
---------------------------------	--

Habilité

Connaissances

- Posséder une connaissance approfondie d'un grand domaine du droit ou de sa pratique correspondant particulièrement aux activités des clients dans la région, de même qu'une bonne connaissance des théories, principes et méthodes du droit canadien, du droit public et, du droit criminel, de leurs rapports mutuels et de leur application stratégique au contexte régional et aux contextes plus généraux du droit et du client.
- Posséder une connaissance approfondie du mandat, des objectifs, des stratégies, des politiques, des programmes, des plans et des réalités opérationnelles du ministère de la Justice (MJ), du bureau régional, des secteurs d'activité concernés, des intervenants liés au MJ, des centres d'expertise, des autres bureaux régionaux et des fournisseurs de services opérationnels (ministériels et régionaux), ainsi que des contextes administratif, juridique et de politique opérationnelle des principaux ministères et organismes clients.



- Posséder une connaissance approfondie des principes et des pratiques associés aux services de consultation juridique et de contentieux, de leur application stratégique à la gestion des risques juridiques et aux contextes plus généraux du droit et de l'administration publique.
- Posséder une connaissance approfondie des théories, principes et pratiques associées aux opérations du gouvernement du Canada, ainsi que des mandats, de la structure, des politiques, des programmes et des contextes juridique, opérationnel et stratégique des différents ministères et organismes fédéraux et provinciaux.
- Posséder une connaissance approfondie des lois, compétences et pouvoirs du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, de leurs liens avec les activités des clients et de leur incidence sur les activités du MJ.
- Posséder une connaissance approfondie des processus administratifs et des approches de gestion stratégique et opérationnelle dans le contextes du MJ, de la région et du client au sein d'un environnement de gestion matricielle, notamment dans les domaines suivants :
 - planification opérationnelle, examen stratégique, établissement des priorités, et approches et systèmes de prestation;
 - gestion financière, prévisions, élaboration de budgets, rapports financiers, et exigences et contextes administratifs et technologiques;
 - gestion des ressources humaines, notamment classification, dotation, gestion du rendement, coaching et mentorat, perfectionnement professionnel, planification de la relève et gestion du changement;
 - planification de la gestion de projets, évaluation de l'établissement des priorités, direction d'équipe et attribution des responsabilités

Établissement de relations et influence

- Établir et optimiser un réseau national de relations avec les hauts fonctionnaires des ministères clients, les intervenants liés au client et les représentants des autres paliers de l'administration publique, aux fins suivantes :
 - influencer sur l'élaboration des politiques et des stratégies afin d'améliorer les structures et approches de prestation dans la région;
 - offrir des conseils et influencer sur l'examen et le traitement des risques et des questions juridiques et stratégiques dans les dossiers complexes et très médiatisés;
 - influencer les priorités du contentieux, ainsi que l'élaboration des options et des stratégies;
 - coordonner l'application et l'interprétation des politiques et des programmes ministériels dans la région et promouvoir les objectifs du MJ.
- Constituer et gérer un réseau de relations avec des personnes-ressources principales au sein du secteur d'activité, des bureaux régionaux et des SJM afin de coordonner et d'influencer les approches, d'élaborer des pratiques exemplaires et d'assurer l'harmonisation des plans, des opérations et des approches avec la stratégie nationale globale.
- Constituer et gérer un réseau de relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes, des barreaux, des associations, des établissements d'enseignement et des organisations du secteur public et privé pour échanger de l'information et favoriser la consultation mutuelle concernant les stratégies, l'orientation, les programmes et les projets du MJ.

Effort

Pensée critique et analyse



- Analyser et équilibrer les enjeux, exigences et considérations particulières de nature juridique, stratégique et administrative des clients, et les intégrer à ceux du ministère de la Justice afin de formuler des recommandations concernant l'évitement ou le règlement des litiges, de cerner les répercussions et les liens avec d'autres dossiers ou enjeux susceptibles d'avoir une incidence sur les activités du ministère client, et d'élaborer des plans opérationnels et des plans de travail en conséquence.
- Analyser des questions de droit et les tendances émergentes dans le domaine, afin d'offrir des services et des conseils juridiques ou stratégiques d'expert sur des questions juridiques importantes, diversifiées ou controversées touchant couramment les clients, de cerner les liens et les risques plus généraux au sein et à l'extérieur de l'organisation, et de cerner des options et des stratégies pour y remédier.
- Analyser les documents et avis juridiques préparés par les avocats de la division, ainsi que des les documents d'information et la correspondance pour les hauts fonctionnaires clients, afin d'assurer la qualité et la cohérence des conseils juridiques, notamment offrir de l'orientation et des conseils sur les solutions possibles aux problèmes, exigences et perspectives des clients, proposer des approches de rechange et cerner les répercussions horizontales des conseils juridiques.
- Résumer une variété d'analyses et de renseignements, p. ex. les demandes des clients, l'historique et les projections de cas, les mesures de rendement, les analyses financières et opérationnelles, et les stratégies et plans de niveau supérieur, afin d'élaborer et d'intégrer les budgets, les plans de ressources humaines et les plans financiers pour leur division.

Efforts physiques et visuels

- Régulièrement et pendant de longues périodes, rester assis pour participer à des réunions et à des séances de négociation et de consultation, pour examiner des documents ou des analyses juridiques.
- À l'occasion, transporter et déplacer ou soulever des objets utilisés dans le cadre du travail, notamment des porte-documents, des boîtes de dossiers et des documents juridiques.
- Régulièrement et pendant de longues périodes, regarder un écran d'ordinateur et lire et examiner des documents, ce qui requiert un effort visuel important.

Responsabilité

Leadership et gestion

- Assumer la responsabilité de la planification et de la gestion opérationnelles et stratégiques d'une division dans une région, notamment établir la stratégie, l'orientation, les normes de service et les priorités de la division, et les harmoniser à ceux du secteur d'activité ainsi qu'aux plans d'activités ministériels.
- Gérer le travail et les ressources d'une division (notamment son effectif juridique), c'est-à-dire
 - établir les buts, les priorités et les objectifs;
 - contribuer aux plans d'activités de la région et du secteur et soutenir leur mise en œuvre, et contribuer à l'orientation nationale du secteur d'activité concerné;
 - planifier et gérer les processus stratégiques d'évaluation du rendement, et y participer;
 - examiner des questions juridiques importantes et offrir de l'orientation à leur égard;
 - établir les plans de ressources humaines et les priorités de travail, surveiller et évaluer le rendement, reconnaître les réalisations, régler les problèmes de rendement et appuyer le perfectionnement professionnel;



- établir des plans financiers et gérer le budget des salaires et le budget de F et E;
- négocier et gérer divers accords de service, en ce qui a trait notamment au recouvrement des coûts et à l'établissement des rapports.
- Offrir de l'orientation et des conseils au personnel et aux ministères clients régionaux, c'est-à-dire :
 - cerner et prévoir les enjeux et les risques juridiques et stratégiques;
 - formuler une approche stratégique et opérationnelle cohérente de la gestion des enjeux;
 - examiner les enjeux et offrir de l'orientation à leur égard afin d'assurer la qualité et la cohérence des avis et des conseils;
 - influencer les stratégies et les priorités du contentieux.
- Assumer la responsabilité de l'ensemble du travail juridique de la division, en ce qui touche notamment les avis importants, l'examen juridique des documents, les documents d'information et la correspondance préparés pour les hauts fonctionnaires clients ou examinés par eux.
- Assumer la responsabilité de la surveillance des risques juridiques, notamment des risques financiers, préciser le contenu des objectifs et des politiques, et assurer la conformité avec la règle de droit, les lois et les objectifs généraux de l'administration fédérale.

Conditions de travail

Environnement psychologique

- Le titulaire exerce peu de contrôle sur son emploi du temps en raison de situations conflictuelles touchant des enjeux et des personnes, de multiples exigences, de contraintes de temps et de changements de priorités et d'échéances.
- Le titulaire doit voyager et travailler des heures supplémentaires, ce qui a des incidences sur la vie familiale.

Environnement physique

- Le travail s'effectue dans un environnement de bureau typique.
- La nécessité de voyager se traduit par de la fatigue et des désagréments liés au décalage horaire.

Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**PIÈCE « B » AU SOUTIEN DE L'AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d'Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800



DEMANDE DE PERMISSION ET CONGÉ SANS SOLDE - CANDIDATURE À UNE ÉLECTION FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE

PARTIE A - RENSEIGNEMENTS SUR LE FONCTIONNAIRE ET L'ÉLECTION

(Le fonctionnaire doit remplir cette section.)

Nom PROVENCHER	Prénom(s) CLAUDE
Adresse du domicile (y compris le code postal) 86 RUE COUSINEAU LAVAL QC H7G 3J3	N° de téléphone (y compris l'indicatif régional) (450) 667-9238
	N° de télécopieur (y compris l'indicatif régional)
	Adresse de courriel jrclaudeprovencher@gmail.com
Adresse au bureau (y compris le code postal) 200 OUEST BD RENÉ-LÉVESQUE TOUR EST, 9E ÉTAGE MONTRÉAL QC H2Z1X4	N° de téléphone (y compris l'indicatif régional) (514) 283-7915
	N° de télécopieur (y compris l'indicatif régional) (514) 283-3856
	Adresse de courriel claude.provencher@justice.gc.ca
Dans quelle langue officielle préférez-vous recevoir votre correspondance?	
<input checked="" type="radio"/> Français <input type="radio"/> Anglais	

Organisation MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Direction générale, direction, division BUREAU RÉGIONAL DU QUÉBEC		
Titre du poste DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA DIRECTION DU DROIT RÉGLEMENTAIRE, AVOCAT GÉNÉRAL	Groupe et niveau LC-02		
Durée du poste	Nombre d'heures par semaine		
<input checked="" type="checkbox"/> Indéterminée <input checked="" type="radio"/> à temps plein <input type="radio"/> à temps partiel	37,5 MINIMUM		
<input type="checkbox"/> Déterminée Du (AAAA/MM/JJ) Au (AAAA/MM/JJ)	<input type="checkbox"/> Intérimaire Du (AAAA/MM/JJ) Au (AAAA/MM/JJ)		
<input type="checkbox"/> Affectation / Détachement Du (AAAA/MM/JJ) Au (AAAA/MM/JJ)	<input type="checkbox"/> Saisonnier Du (AAAA/MM/JJ) Au (AAAA/MM/JJ)		

Nom du superviseur immédiat FRANCISCO COUTO	Titre du poste DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL ET AVOCAT GÉN PRIN	Groupe et niveau LC-03
Adresse au bureau (y compris le code postal) 200 OUEST BD RENÉ-LÉVESQUE TOUR EST, 9E ÉTAGE MONTRÉAL QC H2Z1X4	N° de téléphone (y compris l'indicatif régional) (514) 283-1301	
	N° de télécopieur (y compris l'indicatif régional) (514) 283-3856	
	Adresse de courriel francisco.couto@justice.gc.ca	

A) RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLECTION

Élection <input checked="" type="radio"/> Fédérale <input type="radio"/> Provinciale <input type="radio"/> Territoriale		Circonscription VIMY	Province ou territoire QC
Titre de la charge élective DÉPUTÉ au Parlement fédéral			
Date de l'assemblée d'investiture (AAAA/MM/JJ) MAI 2015	Date limite pour poser sa candidature (AAAA/MM/JJ) 30 JOURS AVANT	Date limite pour retirer sa candidature (AAAA/MM/JJ) n/a	Date de l'élection (si connue) (AAAA/MM/JJ) 2015/10/19
Date à laquelle la décision de la CFP est requise	(AAAA/MM/JJ) 2015/03/13		

B) ACTIVITÉS PRÉVUES

Dans cette section, veuillez fournir une liste d'activités que vous avez l'intention d'entreprendre pour appuyer votre candidature. Ces activités pourraient comprendre, notamment, des activités telles que :

- faire campagne au cours ou en dehors des heures de travail;
- commenter publiquement toute décision, action, inaction, politique, ou tout programme ou service du Gouvernement du Canada;
- communiquer de quelque façon que ce soit avec les médias;
- prononcer des discours publics, peu importe la tribune;
- avoir et tenir à jour des site Web ou des blogues (tel que Facebook) ou avoir des sites Web ou des blogues dont la tenue à jour est effectuée en mon nom;
- faire publiquement la promotion, de quelque façon que ce soit, de mes intentions politiques ou de mon affiliation politique;
- vendre des cartes du parti.

Veuillez indiquer la date, la fréquence et la durée de chaque activité entreprise au cours des périodes suivantes :

1. AVANT L'ASSEMBLÉE D'INVESTITURE

- À compter du moment de la permission (le plus tôt possible) : déposer ma candidature auprès du Parti; organiser mon équipe de bénévoles et les outils de communication (page web, Facebook, etc); annoncer mon intention de briguer l'investiture, faire publiquement la promotion, de quelque façon que ce soit, de mes intentions politiques ou de mon affiliation politique pour promouvoir ma candidature; vente de carte; commenter publiquement toute décision, action, inaction, politique, ou tout programme ou service du Gouvernement du Canada; - communiquer de quelque façon que ce soit avec les médias; prononcer des discours publics, peu importe la tribune;

2. AVANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Tout dépendra du moment de l'investiture, dont la date n'est pas encore connue, et selon si je la gagne.

À compter du 1er juillet je me consacrerai à temps plein à la campagne électorale.

Mais entre le moment de l'investiture et le 15 juin, je ne travaillerai sur ma campagne qu'en-dehors des heures de travail.

Dans tous les cas, je vais:

- prononcer des discours publics, peu importe la tribune;
- avoir et tenir à jour des site Web (tel que Facebook) dont la tenue à jour est effectuée en mon nom;
- commenter publiquement toute décision, action, inaction, politique, ou tout programme ou service du Gouvernement
- communiquer de quelque façon que ce soit avec les médias;
- faire publiquement la promotion, de quelque façon que ce soit, de mes intentions politiques ou de mon affiliation politique;
- vendre des cartes du parti.

Comment avez-vous pris connaissance de votre responsabilité légale de demander et d'obtenir la permission afin d'être, ou tenter de devenir, candidat à cette élection (p. ex. journaux, affiche, séance d'information, dépliant, courriel, site Web de la CFP, RDAP, superviseur)?
Site web de la Commission de la Fonction publique.

PARTIE B - NATURE DES FONCTIONS ET VISIBILITÉ DU POSTE
(Le fonctionnaire et le superviseur immédiat doivent remplir cette section.)

La présente section fournit des renseignements sur les risques possibles que les activités politiques puissent porter atteinte ou sembler porter atteinte à la capacité du fonctionnaire d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale. Pour examiner et analyser la demande, la CFP doit prendre en considération des facteurs tels que la nature de l'élection, les responsabilités du fonctionnaire au sein de l'organisation, et le niveau et la visibilité du poste. Elle doit également tenir compte de l'accroissement de la visibilité qu'entraînerait possiblement la candidature de la personne à une élection fédérale, provinciale ou territoriale.

Le fonctionnaire doit répondre aux questions 1 à 12.

Les questions suivantes concernent les fonctions que vous exercez à titre de fonctionnaire. Veuillez répondre à ces questions du point de vue de votre rôle en tant que fonctionnaire. S'il y a lieu, veuillez fournir des renseignements détaillés sur la nature, l'étendue et la fréquence de vos fonctions.

1. Communiquez-vous avec des représentants élus au niveau fédéral, provincial, territorial ou municipal, dans la circonscription électorale où vous souhaitez être élu?
Non, je n'ai aucune interaction avec des représentants élus de quelque niveau que ce soit.
2. Supervisez-vous des employés, avez-vous des pouvoirs de dotation délégués ou exercez-vous une influence sur le processus d'embauche?
Oui. J'ai délégation, mais encadrée. Il serait par ailleurs assez facile de donner la délégation en question à une autre personne si cela était jugé requis.
3. Avez-vous un pouvoir financier (c.-à-d. pouvoir de signature délégué, aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques)?
Oui. J'ai délégation, mais encadrée. Il serait par ailleurs assez facile de donner la délégation en question à une autre personne si cela était jugé requis.
4. Avez-vous le pouvoir d'appliquer des lois par la saisie de biens ou la détention et l'arrestation de personnes?
Non.
5. Avez-vous des responsabilités à l'égard de l'application de la réglementation?
Non.
6. Assurez-vous l'examen, la recommandation, l'approbation ou la surveillance des marchés de biens et services, de subventions ou de contributions?
Non. Pas de cas de subventions ni de contribution.
J'ai toutefois des responsabilités déléguées sous les art. 32 et 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques (Marchés de fournitures, de services ou de travaux et Contrôle des engagements), mais encadrées. Il serait par ailleurs assez facile de donner ces délégations en question à une autre personne si cela était jugé requis.

7. Communiquez-vous directement avec votre ministre, d'autres ministres ou les membres de leur effectif?

Non, dans le cadre de mon travail je n'ai pas à communiquer directement avec aucun ministre ou leurs effectifs.

8. Avez-vous un accès direct aux renseignements concernant les résidants de la circonscription électorale où vous souhaitez être élu ou traitez-vous leurs dossiers?

Non, je n'y ai aucun accès et cela ne serait pas pertinent dans mon travail.

9. Communiquez-vous directement avec des résidants, des entreprises, des associations ou des groupes de la circonscription électorale où vous souhaitez être élu?

Non, cela n'a rien à faire avec mon travail.

10. Communiquez-vous directement avec les médias (p. ex. journaux, télévision)?

Non, dans mon travail je n'ai pas du tout à communiquer avec les médias.

11. Compte tenu de la nature et de l'étendue de vos fonctions à titre de fonctionnaire ainsi que de la nature de la charge électorale convoitée, quelle est la probabilité que les autres perçoivent que vous n'êtes pas en mesure d'exercer les fonctions liées à votre poste en restant impartial sur le plan politique :

a) avant et pendant la période électorale?

Aucune. Mon travail ne m'amène pas à avoir d'interaction ni avec le public, ni avec les médias ni avec le politique. Je peux, comme je l'ai toujours fait depuis 25 ans exercé mes fonctions sans apparence de partialité politique.

b) si vous retirez votre candidature ou si vous n'êtes pas élu et demeurez en poste?

Aucune. Je n'ai pas un emploi qui m'amène à transiger avec le public, les médias ou le politique. Je suis un gestionnaire et mon rôle est limité à la gestion des ressources humaines et financières, et je m'assure que les avocats et autres employés ont l'encadrement nécessaire pour me mener à bien leur travail. Je pourrai, comme je l'ai toujours fait depuis 25 ans, exercé mes fonctions sans apparence de partialité politique.

12. Veuillez nous faire part de tout autre commentaire pertinent par rapport à votre désir d'assumer la charge électorale en question.

Je souhaite avoir la chance de représenter les concitoyens du comté où j'habite depuis trois décennies. Il est important pour moi d'exercer ainsi mon droit démocratique et politique fondamental. Je crois pouvoir apporter une contribution positive au gouvernement et à la société dans le rôle de député.

En ce qui concerne les dates mentionnées ci-dessus je précise ceci: La date d'investiture n'est pas encore fixée; mais comme cela ne saurait tarder j'aimerais beaucoup avoir une décision le plus rapidement possible. Sur le plan opérationnel, le moment ce sera facilité du fait de l'existence d'un bassin LC-02 pouvant me remplacer.

PARTIE B - NATURE DES FONCTIONS ET VISIBILITÉ DU POSTE (suite)

Le superviseur immédiat doit répondre aux questions 13 à 20.

13. Confirmez-vous la véracité des réponses fournies par le fonctionnaire aux questions 1 à 12? Dans la négative, veuillez justifier votre réponse.

Dans l'ensemble oui. En tant que directeur et avocat général, Me Provencher doit aussi surveiller et assurer la qualité de la prestation de services juridiques de sa direction.

14. Veuillez écrire dans vos propres mots, outre la description de poste présentée, un résumé des cinq à huit activités principales dont le fonctionnaire est responsable.

- responsable de l'orientation stratégique et de la qualité de la prestation de services juridiques de sa direction;
- maintien la communication avec les clients régionaux et les chefs de portefeuille au ministère afin de s'assurer que les services sont rendus et les ressources obtenues;
- membre du comité de gestion du Bureau régional du Québec responsable d'élaborer et de mettre en oeuvre les orientations de gestion régionales;

15. Veuillez préciser le type de personnes avec qui ce fonctionnaire communique sur une base régulière, tant au sein de la fonction publique fédérale (communications internes) qu'à l'extérieur (communications externes).

Au sein de la fonction publique: Avec des collègues de ministères-clients ou de services juridiques ou des services corporatifs du ministère de la Justice ainsi qu'occasionnellement avec des sous-ministres adjoints.
À l'extérieur: non applicable.

16. Dans le cadre de ses fonctions, quelles sont l'étendue et les répercussions de la responsabilité décisionnelle de ce fonctionnaire?

L'étendue et les répercussions sont limitées; la direction de droit offre des services aux ministères-clients et non directement à la population canadienne. Me Provencher ne pilote pas directement des dossiers de droit, alors que toutes les décisions internes importantes qui dépassent sa direction sont soit prises en comité de gestion ou revues par le directeur général régional.

17. Êtes-vous convaincu que la capacité du fonctionnaire d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte, pendant qu'il est, ou tente de devenir, candidat?

Oui. Me Provencher a toujours manifesté un grand respect pour les valeurs et l'éthique.

18. Craignez-vous que si le fonctionnaire doit être en CSS avant la période électorale, le cas échéant, cela pourrait avoir des répercussions sur vos activités et le travail du fonctionnaire?

Non, nous avons une relève qui peut le remplacer sans répercussions.

19. Êtes-vous convaincu que la capacité du fonctionnaire d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte, s'il retire sa candidature ou s'il n'est pas élu et retourne au travail dans son poste actuel?
Si le passé est garant du futur, tout me porte à croire que Me Provencher, advenant un retour, pourra continuer à exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale.

20. Veuillez nous faire part de tout autre commentaire pertinent concernant les fonctions du fonctionnaire dans l'optique où il souhaite assumer la charge électorale en question (p. ex. la visibilité, l'influence, le pouvoir discrétionnaire).
Me Provencher est de retour au Bureau régional du Québec depuis presque un an après une absence de presque quinze ans, dont les quatre dernières années passées au privé comme directeur général du Barreau du Québec.
Bien que sa contribution au BRQ soit appréciée, sa visibilité ou influence est limitée par le court laps de temps depuis son retour. Soulignons qu'il est une personne très discrète.

PARTIE C - DÉCLARATIONS

(Le fonctionnaire et le superviseur immédiat doivent remplir cette section.)

A) FONCTIONNAIRE

J'ai rempli ce questionnaire de demande de permission et de CSS au mieux de mes connaissances. Je comprends que la CFP peut communiquer avec moi pour obtenir des renseignements supplémentaires et des précisions afin de pouvoir examiner et analyser cette demande de permission et de CSS.

Nom du fonctionnaire (en lettres moulées)	Signature	Date (AAAA/MM/JJ)
Claude Provencher		

B) SUPERVISEUR IMMÉDIAT

J'ai rempli ce questionnaire de demande de permission et de CSS au mieux de mes connaissances. Je comprends que la CFP peut communiquer avec moi pour obtenir des renseignements supplémentaires et des précisions afin de pouvoir examiner et analyser cette demande de permission et de CSS.

Nom du superviseur (en lettres moulées)	Signature	Date (AAAA/MM/JJ)
Francisco Couto		2015-03-09

PARTIE D - COMMENTAIRES DE LA HAUTE DIRECTION

(Un SMA ou un niveau équivalent, ou l'AG doit remplir cette section.)

A) IMPARTIALITÉ POLITIQUE

Si le fonctionnaire tente d'être, ou devient, candidat avant ou pendant la période électorale, êtes-vous convaincu que sa capacité d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte? Si vous avez des doutes à cet égard, veuillez préciser les mesures, d'ordre opérationnel ou autre, que l'on pourrait prendre afin de régler les problèmes éventuels.

Si le fonctionnaire est candidat, mais retire sa candidature ou n'est pas élu et retourne au travail, êtes-vous convaincu que sa capacité d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte? Si vous avez des doutes à cet égard, veuillez préciser les mesures, d'ordre opérationnel ou autre, que l'on pourrait prendre afin de régler les problèmes éventuels.

B) INCIDENCE OPÉRATIONNELLE

Veillez décrire l'incidence opérationnelle que pourrait avoir sur votre organisation, le fait pour le fonctionnaire d'être, ou tenter de devenir, candidat.

C) AUTRES COMMENTAIRES**DÉCLARATION**

Au nom de mon organisation et au mieux de mes connaissances, je suis convaincu que les renseignements qui figurent dans ce formulaire sont exacts. Je comprends que la CFP peut communiquer avec moi pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions afin de pouvoir évaluer et analyser cette demande de permission et de CSS.

Nom du SMA ou de niveau équivalent, ou l'AG
(en lettres moulées)

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

19. Are you satisfied that the employee's ability to perform their public service duties in a politically impartial manner will not be impaired, or be perceived as being impaired, if the employee withdraws as a candidate or is not elected and returns to work in their current position?

20. Please provide any additional comments related to the employee's public service duties that may be relevant to their seeking the elected office in question (e.g. visibility, influence, discretionary power.)

PART C - STATEMENTS

(This section is to be completed by the employee and the immediate supervisor.)

A) EMPLOYEE

I have responded to the questions in this Request for Permission and LWOP to the best of my knowledge. I understand that I may be contacted by the PSC to provide further information or details to assist in reviewing and analyzing this Request for Permission and LWOP.

Employee's name (please print)	Signature	Date (YYYY/MM/DD)
--------------------------------	-----------	-------------------

B) IMMEDIATE SUPERVISOR

I have responded to the questions in this Request for Permission and LWOP to the best of my knowledge. I understand that I may be contacted by the PSC to provide further information or details to assist in reviewing and analyzing this Request for Permission and LWOP.

Supervisor's name (please print)	Signature	Date (YYYY/MM/DD)
----------------------------------	-----------	-------------------

PART D - SENIOR MANAGEMENT INPUT

(This section is to be completed by an ADM or equivalent, or the DH.)

A) POLITICAL IMPARTIALITY

If this employee seeks nomination or is a candidate before or during the election period: are you satisfied that this employee's ability to perform public service duties in a politically impartial manner will not be impaired, or be perceived as being impaired? If you have any concerns, please specify any operational or other arrangements that could be made to address any issues.

No. See Annex A for commentary.

If this employee runs as a candidate, then withdraws as a candidate or is not elected, and returns to work: are you satisfied that this employee's ability to perform public service duties in a politically impartial manner will not be impaired, or be perceived as being impaired? If you have concerns, please specify any operational or other arrangements that could be made to address any issues.

No. See Annex A for commentary.

B) OPERATIONAL IMPACTS

Please describe any operational impacts on your organization that are or could be, anticipated if the employee seeks nomination or is a candidate.

None.

C) OTHER COMMENTS

The duties that appear in the LC-02 job description are an accurate reflection of the responsibilities required of Mr. Provencher.

STATEMENT

On behalf of my organization, I am satisfied, to the best of my knowledge, that the information appearing on this form is correct. I understand that I may be contacted by the PSC to provide further information or details to assist in reviewing and analyzing this Request for Permission and LWOP.

ADM or equivalent, or DH name (please print)

Signature

Date (YYYY/MM/DD)

PIERRE LEGAULT



2015/04/09

Federal Candidacy Request – Claude Provencher

Part D – Senior Management Input

A) Political Impartiality – Response to Questions 1 and 2

No. The employee is a senior manager (LC-02) responsible for the Regulatory Law Directorate in the QRO. He manages 74 employees and is responsible for a budget of over \$7 million. He provides strategic legal advice and direction to counsel and various federal government clients. During the course of his political activities, the employee will comment publicly, and possibly negatively, on the policies, programs and services of the Government of Canada, policies, programs and services that, as a manager, he advises on directly or indirectly through his subordinates. His participation in this political activity will create a high risk to the Department related to the perception of political partisanship of one of its legal managers, as well as create potential and real conflicts of interest and undermine his impartiality and credibility as well as that of Justice Canada with the public at large and the client departments in particular. Therefore, there are no arrangements, including alternate employment arrangements, that can be put in place to manage the perception of political partisanship. Justice senior management does not support the employee's request.

Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**PIÈCE « C » AU SOUTIEN DE L’AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d’Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800

Provencher, Claude

De: Michel Toscano <Michel.Toscano@cfp-psc.gc.ca>
Envoyé: 4 mai 2015 08:30
À: jrclaudeprovencher@gmail.com; Provencher, Claude
Objet: Fwd: RE: Demande de permission -Candidature électorale fédérale
Pièces jointes: RE: Demande de permission -Candidature électorale fédérale

Bonjour M. Provencher,

Suite à votre message, veuillez trouver ci-joint le courriel de M. Couto (les réponses aux questions). Merci.

Michel Toscano
gestionnaire par intérim / Acting Manager

Michel Toscano
Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité politique Analyst, Political Activities and Non-Partisanship
Directorate Commission de la fonction publique/Public Service Commission
22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7
22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7
Tél/Te.: 819-420-6465
Télécopieur/ Fax:
819-420-6546

Ce courriel est destiné exclusivement au destinataire mentionné en titre et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou soustraite à la communication aux termes des lois applicables. Toute divulgation non autorisée, toute reproduction ou réacheminement est interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, ou n'êtes pas autorisé par le destinataire visé, ou encore, si vous l'avez reçu par erreur, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et supprimer le courriel et les copies.

This e-mail message is intended for the named recipient(s) and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Unauthorized disclosure, copying or re-transmission is prohibited. If you are not a named recipient or not authorized by the named recipient(s), or if you have received this e-mail in error, then please notify the sender immediately and delete the message and any copies.

Provencher, Claude

De: Couto, Francisco <Francisco.Couto@justice.gc.ca>
Envoyé: 14 mars 2015 12:43
À: 'Michel Toscano'
Cc: Richmire, Pamela
Objet: RE: Demande de permission -Candidature électorale fédérale
Pièces jointes: QuestionsToscano-Demande de permission - candidature électorale fédérale.docx

M. Toscano,

Veillez trouver en annexe les réponses à vos questions.

Me Francisco M. Couto

"Votre attitude détermine votre degré de réussite / Attitude determines how well you succeed."

Directeur général régional / Regional Director General Ministère de la Justice/Department of Justice Bureau régional du Québec/Quebec Regional Office

Tel: 514-283-1301

Fax: 514-283-9690

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le contenu de ce courrier électronique est confidentiel et peut contenir de l'information privilégiée protégée par le secret professionnel avocat-client. Si vous avez reçu ce message par erreur, contactez immédiatement l'expéditeur par courriel. Il est strictement interdit de divulguer, reproduire ou diffuser le contenu de ce message ou de prendre des mesures en conséquence.

CONFIDENTIALITY NOTICE

The contents of this electronic mail message are confidential and may contain information protected by the solicitor-client privilege. If you receive this message in error, please notify the sender immediately by e-mail. Any disclosure, copying, distribution or reliance on the contents of the information is strictly prohibited.

-----Message d'origine-----

De : Michel Toscano [mailto:Michel.Toscano@cfp-psc.gc.ca]
Envoyé : 13 mars 2015 16:02
À : Couto, Francisco
Cc : Richmire, Pamela
Objet : Re: Demande de permission -Candidature électorale fédérale

Bonjour M. Couto,

Autre question importante :

Est-ce que M. Provencher fait partie du comité de gestion interne prenant des décisions sur des dossiers de droit de votre Direction ou autres Directions à Justice? Si oui, lequel? (lesquelles?)

Je dois comprendre comment il est impliqué indirectement dans des dossiers de droit afin d'analyser cette demande et faire les recommandations appropriées?

Un gros merci de votre support.

Michel

Michel Toscano

Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité politique Analyst, Political Activities and Non-Partisanship

Directorate Commission de la fonction publique/Public Service Commission

22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7

22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7

Tél/Te.: 819-420-6465

Télécopieur/ Fax:

819-420-6546

>>> Michel Toscano 2015/03/13 2:23 PM >>>

Re-Bonjour M. Couto,

Une autre question fait surface :

Selon la description du poste de travail de M. Provencher il établi un réseau de relations dans la haute direction, tant au sein qu'à l'extérieur de l'administration fédérale, afin de cerner et de prévoir les possibilités et les tendances juridiques, d'élaborer des options et des stratégies, de gérer les les risques et de faciliter l'attente des objectifs des clients.

Quels sont ces réseaux au sein de l'extérieur de l'administration fédérale? Veuillez les énumérer tous.

Merci.

Michel

Michel Toscano

Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité politique Analyst, Political Activities and Non-Partisanship

Directorate Commission de la fonction publique/Public Service Commission

22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7

22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7

Tél/Te.: 819-420-6465

Télécopieur/ Fax:

819-420-6546

>>> Michel Toscano 2015/03/13 9:02 AM >>>

Bonjour M. Couto,

Suite aux questions envoyés hier je vous saurai gré de répondre aussi aux questions suivantes concernant le cas de candidature électorale fédérale complexe de M. Claude Provencher.

M. Provencher discute de quels types d'enjeux, problèmes ou défis avec les sous-ministres ou administrateurs générales? Il est difficile pour moi de comprendre comment M. Provencher, considérant son groupe et

niveau de gestion qu'il ne soit jamais impliqué directement ou indirectement dans les dossiers juridiques sensible à Justice. Pouvez-vous m'éclairer d'avantage à ce sujet. Merci.

Est-ce qu'il offre des conseils juridiques stratégiques concernant les dossiers de litige des avocats? Quelle est son implication totale avec les dossiers légaux allant à la court?

Votre direction ne s'implique pas dans le droit pénal mais plutôt des litiges civils impliquant le gouvernement du Canada?

Michel

Michel Toscano
Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité politique
Analyst, Political Activities and Non-Partisanship Directorate
Commission de la fonction publique/Public Service Commission
22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7
22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7
Tél/Te.: 819-420-6465
Télécopieur/ Fax:
819-420-6546

>>> Michel Toscano 2015/03/12 1:27 PM >>>
Bonjour M. Couto,

Mon nom est Michel Toscano, analyste à la Direction des activités politiques et de l'impartialité politique à la Commission de la fonction publique situé à Gatineau, Québec. Afin d'analyser la demande de permission de M. Claude Provencher, Directeur régional et avocat général reçue le 6 mars 2015, j'ai besoin de certains renseignements.

Pourriez-vous me confirmer et fournir de courtes réponses aux questions suivantes :

1) Sa visibilité externe comme Directeur régional au ministère de la Justice est non applicable. Donc, veuillez s.v.p. confirmer que M. Provencher ne fait jamais affaire avec les médias, avec des employés du secteur privé et gouvernemental autres qu'au niveau fédéral, avec des résidents, groupes, associations, entreprises, sociétés ou des fournisseurs etc., dans la région de Montréal et des districts électoraux de Laurier Sainte-Marie et de Vimy. Est-ce correct?

[Numéro de page]

2) Sa visibilité interne comme fonctionnaire est limitée aux employés de Justice et de ministères-clients ainsi qu'avec des sous-ministres adjoints.

a) Quels sont ces ministères-clients en général et quel rôle occupe M. Provencher durant les contacts? Quels sont les rapports entre M. Provencher, a titre de fonctionnaire, et les sous-ministres adjoints ou autres ministres du Cabinet fédéral ainsi que le niveau et la fréquence de ces rapports?

En fait, avec qui interagit-il au jour le jour comme Directeur régional?

b) Concernant les sous-ministres adjoints, de quelles organisations s'agit-il et dans quel contexte communique-t-il avec des sous-ministres adjoints. À quelle fréquence communique-t-il avec les ministères clients et sous-ministres adjoints?

3) Veuillez confirmer que M. Provencher ne traite jamais avec des dossiers de droit et qu'il ne défend jamais de cas juridique en court et qu'il n'agit jamais comme poursuivant (prosecutorial role). Avise-t-il les avocats avec des avis et conseils sur les dossiers?

4) M. Provencher est-il appelé à faire des présentations par exemple à l'extérieur du bureau? Fait-il des présentations à des groupes ou se présente-t-il devant des comités ou d'autres entités à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement? Dans l'affirmative, veuillez décrire cet aspect de son travail.

5) Participe-t-il à des activités professionnelles qui incluent des personnes vivant dans la circonscription concernée ou des entreprises y faisant affaire? Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature, la fréquence et la portée de l'engagement réel ou potentiel de la personne en tant que fonctionnaire.

6) M. Provencher ne contacte jamais les médias dans le cadre de son travail? Exact?

7) Dans le cadre de ses fonctions, il n'a aucun contact avec des députés ou des élus d'aucun palier de gouvernement. Exact?

8) M. Provencher est-il responsable de l'élaboration des politiques à Justice? Ce rôle influencerait-il sur les résidents et résidentes de la circonscription dans laquelle la personne se présente?

9) Gère-t-il un budget salarial et de fonctionnement (operational and salary budget). Est-il directement ou indirectement impliqué dans la sélection de biens et services pour des contrats de moins ou plus de 25,000\$ par exemple? Si oui, de combien et dans quel contexte? Avec qui?

10) M. Provencher exerce des fonctions de surveillance? Comme responsable d'une équipe de 45 employés, M. Provencher a-t-il un pouvoir de dotation délégué? Quels pouvoirs possède-t-il en matière d'embauche et de mise à pied du personnel temporaire et contractuel et quelle est sa compétence décisionnelle à ce sujet? Ces pouvoirs et compétence concernent-ils des personnes résident dans la circonscription électorale visée?

Décrivez les groupes et niveaux des employés (ainsi que le nombre) sous sa direction?

11) Supervise-t-il le travail d'individus qui ne sont pas des employés fédéraux? Dans l'affirmative, quel est le statut de ces individus et qu'elle est la nature de leur travail? Y en a-t-il qui sont des représentantes ou représentants officiels ou des résidents ou résidentes de la circonscription concernée ou des représentants ou représentantes d'entreprises situées ou ayant des activités dans la circonscription?

12) Combien de paliers hiérarchiques existe-t-il entre M. Provencher et le sous-ministre à Justice?

13) Confirmez que M. Provencher a aucun contact avec son ministre ou

avec d'autres ministres fédéraux et leur personnel dans le cadre de ses fonctions?

14) Est-il responsable d'un budget et a-t-il le pouvoir d'autoriser des dépenses? Veuillez préciser.

Son pouvoir financier se limite à quoi? L'approbation des feuilles de temps des employés, de leurs frais de déplacement selon les articles 32 et 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques? Le budget de fonctionnement bref, consiste de quoi au juste?

15) Combien de postes semblables y a-t-il dans cette équipe, et au sein de l'organisation? Les fonctions de cette personne sont-elles uniques ou y a-t-il d'autres personnes effectuant le même type de travail? Dans l'affirmative, quel en est ce nombre? Certains éléments du travail de cette personne pourraient-ils être confiés à d'autres au besoin pour protéger la perception d'impartialité pendant la campagne électorale ou après l'élection ou pour permettre l'accomplissement de fonctions civiques, si la personne était élue?

16) Participe-t-il à des vérifications? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le type et la fréquence des vérifications et son rôle dans celles-ci.

17) La charge élective à laquelle M. Provencher aspire exige un engagement important de temps de sa part (congé sans solde prolongé). Veuillez nous indiquer tout problème que le temps ainsi consacré pourrait causer selon vous, y compris l'incidence sur vos activités et le travail de cette personne en tant que fonctionnaire. Précisez également si d'autres dispositions ou mesures pourraient être prises.

Je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier à l'avance de votre collaboration. Merci.

Michel Toscano
Analyste

Michel Toscano
Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité
politique
Analyst, Political Activities and Non-Partisanship Directorate
Commission de la fonction publique/Public Service Commission
22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7
22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7
Tél/Te.: 819-420-6465
Télécopieur/ Fax:
819-420-6546

Ce courriel est destiné exclusivement au destinataire mentionné en titre et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou soustraite à la communication aux termes des lois applicables. Toute divulgation non autorisée, toute reproduction ou réacheminement est interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, ou n'êtes pas autorisé par le destinataire visé, ou encore, si vous l'avez reçu par erreur, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et supprimer le courriel et les copies.

This e-mail message is intended for the named recipient(s) and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Unauthorized disclosure, copying or re-transmission is prohibited. If you are not a named recipient or not authorized by the named recipient(s), or if you have received this e-mail in error, then please notify the sender immediately and delete the message and any copies.

Réponses aux questions posées
Demande de permission -Candidature électorale fédérale

- 1) Sa visibilité externe comme Directeur régional au ministère de la Justice est non applicable. Donc, veuillez s.v.p. confirmer que M. Provencher ne fait jamais affaire avec les médias, avec des employés du secteur privé et gouvernemental autres qu'au niveau fédéral, avec des résidents, groupes, associations, entreprises, sociétés ou des fournisseurs etc., dans la région de Montréal et des districts électoraux de Laurier Sainte-Marie et de Vimy. Est-ce correct?

Oui c'est exact.

- 2) Sa visibilité interne comme fonctionnaire est limitée aux employés de Justice et de ministères-clients ainsi qu'avec des sous-ministres adjoints.

- a) Quels sont ces ministères-clients en général et quel rôle occupe M. Provencher durant les contacts?

Les ministères-clients avec lesquels transige la direction de M. Provencher sont :

- anciens combattants*
- Agence canadienne d'évaluation environnementale*
- Agence des services frontaliers*
- Agence du revenu Canada (mais pas pour le volet impôt ou cotisation)*
- Agriculture et agroalimentaire*
- environnement*
- Pêches et Océans*
- RHDSC*
- Santé*
- Commission nationale des libérations conditionnelles*
- GRC (mais dans les cas où la GRC est poursuivie au civil en dommages-intérêts)*
- SCRS (dans les cas où le SCRS est poursuivi au civil en dommages-intérêts)*

M. Provencher a des contacts sur les éléments administratifs, essentiellement la facturation liée à nos services juridiques car nous fonctionnons à recouvrement de

coûts vis-à-vis les ministères clients. Il a donc la responsabilité de s'assurer de régler avec les clients qu'il désert, les problèmes qui peuvent surgir dans toute relation d'affaire.

Quels sont les rapports entre M. Provencher, à titre de fonctionnaire, et les sous-ministres adjoints ou autres ministres du Cabinet fédéral ainsi que le niveau et la fréquence de ces rapports?

M. Provencher n'a aucun contact avec aucun ministre.

Il a des rapports fonctionnels avec 2 sous-ministres adjoints du ministère de la Justice qui sont chef de portefeuilles, en l'occurrence

- François Daigle, avocat au ministère de la Justice, pour le portefeuille du Droit des affaires et du droit réglementaire

- Elisabeth Eid, avocate au ministère de la Justice, pour le portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration.

En fait, avec qui interagit-il au jour le jour comme Directeur régional?

Il interagit avec ses employés immédiats du Bureau régional du Québec et ses collègues du comité de gestion du bureau régional du Québec

Il a un contact occasionnel avec les chefs de portefeuilles susmentionnés sur des questions de ressources budgétaires.

2b) Concernant les sous-ministres adjoints, de quelles organisations s'agit-il et dans quel contexte communique-t-il avec des sous-ministres adjoints.

Il communique seulement avec les sous-ministres adjoints au sein du ministère de la Justice, en l'occurrence

- François Daigle, avocat au ministère de la Justice, pour le portefeuille du Droit des affaires et du droit réglementaire

- Elisabeth Eid, avocate au ministère de la Justice, pour le portefeuille de la sécurité publique, de la défense et de l'immigration.

Il communique avec eux essentiellement pour des questions de ressources budgétaires.

À quelle fréquence communique-t-il avec les ministères clients et sous-ministre adjoints?

Avec les ministères client, il rencontre sur une base annuelle les représentants régionaux, pour présenter son équipe et discuter de la charge de travail, de la livraison du service en général.

Avec les sous-ministres adjoints du ministère de la justice susmentionnés, sur une base mensuelle afin de discuter des ressources budgétaires.

3) Veuillez confirmer que M. Provencher ne traite jamais avec des dossiers de droit et qu'il ne défend jamais de cas juridique en court et qu'il n'agit jamais comme poursuivant (prosecutorial role). Avise t-il les avocats avec des avis et conseils sur les dossiers?

Je le confirme que Me Provencher ne rend pas une prestation de service juridique. Il ne fait pas de représentations à la Cour. Il n'agit pas comme poursuivant. Il ne donne pas d'avis juridiques. Il n'est pas un LP (Law practitioner) mais un membre de la gestion (LC). Il voit essentiellement à la gestion administrative des dossiers de droit.

4) M. Provencher est-il appelé à faire des présentations par exemple à l'extérieur du bureau? Fait-il des présentations à des groupes ou se présente-t-il devant des comités ou d'autres entités à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement? Dans l'affirmative, veuillez décrire cet aspect de son travail.

Non pas dans le cadre de ses fonctions officielles. Il fait du bénévolat pour des organismes de bienfaisance, mais cela est tout à fait en dehors du cadre de ses capacités officielles.

5) Participe-t-il à des activités professionnelles qui incluent des personnes vivant dans la circonscription concernée ou des entreprises y faisant affaire? Dans l'affirmative, veuillez préciser la nature, la fréquence et la portée de l'engagement réel ou potentiel de la personne en tant que fonctionnaire.

Non, pas dans le cadre de ses fonctions.

6) M. Provencher ne contact jamais les médias dans le cadre de son travail? Exact?

C'est exact, il n'a pas à être en contact avec les médias.

7) Dans le cadre de ses fonctions, il n'a aucun contact avec des députés ou des élus d'aucun palier de gouvernement. Exact?

C'est exact.

8) M. Provencher est-il responsable de l'élaboration des politiques à Justice? Ce rôle influencerait-il sur les résidents et résidentes de la circonscription dans laquelle la personne se présente?

Non, il n'a aucune responsabilité liée à l'élaboration de politiques.

9) Gère t-il un budget salarial et de fonctionnement (operational and salary budget). Est-il directement ou indirectement impliqué dans la sélection de biens et services pour des contrats de moins ou plus de 25,000\$ par exemple? Si oui, de combien et dans quel contexte? Avec qui?

Oui il gère un budget salarial et de fonctionnement.

Il est indirectement impliqué dans la sélection de biens et services pour des contrats de moins ou de plus de 25 000\$. Son rôle est essentiellement d'approuver les fonds, mais la sélection est faite par d'autres. Il s'agit surtout des contrats de

témoins experts, de sténographes, qui sont sélectionnés par les avocats plaidants selon les besoins de leurs dossiers. C'est donc dans le contexte de litiges où les avocats ont besoins de ressources externes. Ce sont les avocats qui font la sélection et M. Provencher approuve ensuite les fonds.

Autrement il pourra s'agir d'approuver les fonds pour les choses usuelles comme les contrats d'experts sélectionnés par les avocats, les sténographes retenus par les avocats, les firmes de confection de mémoires, l'équipement de bureau, location de photocopieur, des frais de firme de recherche juridiques (SOQUIJ, Quicklaw) que les avocats utilisent.

10) M. Provencher exerce des fonctions de surveillance? Comme responsable d'une équipe de 45 employés, M. Provencher a-t-il un pouvoir de dotation délégué? Quels pouvoirs possède-t-il en matière d'embauche et de mise à pied du personnel temporaire et contractuel et quelle est sa compétence décisionnelle à ce sujet? Ces pouvoirs et compétence concernent-ils des personnes résident dans la circonscription électorale visée?

Décrivez les groupes et niveaux des employés (ainsi que le nombre) sous sa direction?

M. Provencher a une délégation RH de niveau 4.

Les pouvoirs de dotation sont précisés dans l'instrument ministériel de délégation. Pour ce qui est des embauches de travailleurs occasionnels, il a le pouvoir de procéder aux nominations sans restrictions. Pour ce qui est des embauches de durée déterminée, il a le pouvoir de procéder dans plusieurs cas, mais tout dépendant du type de nomination et du groupe et niveau.

Pour ce qui est des cessations d'emploi, il a certains pouvoirs décisionnels selon l'Instrument de délégation.

En fait, M. Provencher, comme directeur LC-02, supervise directement:

- 2 LC-01*
- 1 AS-04*
- 1 AS-03*
- 1 AS-01*
- 4 LP-03*
- 2 LP-4*

Les 2 gestionnaires LC-01 qui se rapportent à lui supervisent quant à elles: 33 LP-01 et LP-02 ainsi que 6 EC-02 et EC-03.

La superviseur AS-04 qui se rapporte à lui supervise: 1 AS-02, 1 CR-05, 2 EC-1 et 2 CR-04

La superviseur AS-03 qui se rapporte directement à lui supervise: 18 CR-05

Aucune de ces personnes ne travaille dans la circonscription électorale visée puisque le bureau régional du Québec se trouve dans une autre circonscription.

11) Supervise-t-il le travail d'individus qui ne sont pas des employés fédéraux? Dans l'affirmative, quel est le statut de ces individus et qu'elle est la nature de leur travail? Y en a-t-il qui sont des représentantes ou représentants officiels ou des résidents ou résidentes de la circonscription concernée ou des représentants ou représentantes d'entreprises situées ou ayant des activités dans la circonscription?

Non, il ne supervise pas le travail d'individus qui ne sont pas des employés au bureau régional du Québec.

12) Combien de paliers hiérarchiques existe-t-il entre M. Provencher et le sous-ministre à Justice?

M. Provencher relève du directeur général régional, qui lui est un subordonné direct du sous-ministre. Cependant en pratique, le directeur général régional travaille plus fréquemment avec le sous-ministre délégué.

13) Confirmez que M. Provencher n'a aucun contact avec son ministre ou avec d'autres ministres fédéraux et leur personnel dans le cadre de ses fonctions?

Je le confirme.

14) Est-il responsable d'un budget et a-t-il le pouvoir d'autoriser des dépenses? Veuillez préciser.

Oui, comme susmentionné il est responsable d'un budget et peut autoriser des dépenses, généralement selon les besoins retenus par les avocats aux fins de leurs dossiers. Voir réponse à la question 9.

Son pouvoir financier se limite à quoi? L'approbation des feuilles de temps des employés, de leurs frais de déplacement selon les articles 32 et 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques? Le budget de fonctionnement bref, consiste de quoi au juste?

Oui, les feuilles de temps lorsque cela s'applique. Les déplacements nécessaires des employés de sa direction. Le budget de fonctionnement ordinaire comme achat de livres, la fourniture de bureau, les services de messagerie, les huissiers. Il est responsable du budget salarial de sa direction incluant le renouvellement des employés déterminés.

15) Combien de postes semblables y a-t-il dans cette équipe, et au sein de l'organisation? Les fonctions de cette personne sont-elles uniques ou y a-t-il d'autres personnes effectuant le même type de travail? Dans l'affirmative, quel en est ce nombre? Certains éléments du travail de cette personne pourraient-ils être confiés à d'autres au besoin pour protéger la perception d'impartialité pendant la campagne électorale ou après l'élection ou pour permettre l'accomplissement de fonctions civiques, si la personne était élue?

Les descriptions de travail des LC-02 sont génériques. Il y a d'autres personnes qui ont des postes semblables et ses fonctions ne sont donc pas uniques Il y a également un bassin actif de personnes pouvant être nommées pour le remplacer, de façon intérimaire ou permanente. Par conséquent si cela était nécessaire certains éléments de son travail pourraient être confiés à d'autres, avant, pendant ou après l'élection et s'il était élu.

16) Participe-t-il à des vérifications? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le type et la fréquence des vérifications et son rôle dans

celles-ci.

Non, il ne participe pas à des vérifications financières ou autres.

17) La charge électorale à laquelle M. Provencher aspire exige un engagement important de temps de sa part (congé sans solde prolongé). Veuillez nous indiquer tout problème que le temps ainsi consacré pourrait causer selon vous, y compris l'incidence sur vos activités et le travail de cette personne en tant que fonctionnaire. Précisez également si d'autres dispositions ou mesures pourraient être prises.

Son absence pourra être palliée par d'autres gestionnaires, sans aucune incidence négative sur l'organisation.

Questions additionnelles

M. Provencher discute de quels types d'enjeux, problèmes ou défis avec les sous-ministres ou administrateurs généraux? Il est difficile pour moi de comprendre comment M. Provencher, considérant son groupe et niveau de gestion qu'il ne soit jamais impliqué directement ou indirectement dans les dossiers juridiques sensibles à Justice.

M. Provencher ne discute pas avec les sous-ministres, ni avec les administrateurs généraux. Il faut bien distinguer entre les avocats gestionnaires (LC) et les avocats plaidant ou praticiens (LP).

Chaque dossier juridique est assigné à un avocat de la catégorie LP et non à un avocat gestionnaire de la catégorie LC. S'il est impliqué dans les dossiers des avocats sous sa supervision, c'est davantage par les volets administratifs et la bonne conduite de ceux-ci. Et dans aucun cas il ne discute des enjeux avec les sous-ministres ou les administrateurs généraux.

Est-ce qu'il offre des conseils juridiques stratégiques concernant les dossiers de litige des avocats?

Étant au Bureau régional du Québec depuis à peine un an, il n'a pas été appelé à le faire.

Quelle est son implication totale avec les dossiers légaux allant à la cour?

Il fait un suivi des grandes étapes avec les avocats qui sont responsables des dossiers afin d'en informer son directeur général qui lui en informe les supérieurs.

Votre direction ne s'implique pas dans le droit pénal mais plutôt des litiges civils impliquant le gouvernement du Canada?

C'est exact. Le dépôt des plaintes pénales relève du Service des poursuites pénales du Canada. Justice Canada pourra être appelé à intervenir lorsque des enjeux constitutionnels sont liés.

Est-ce que M. Provencher fait partie du comité de gestion interne prenant des décisions sur des dossiers de droit de votre Direction ou autres Directions à Justice? Si oui, lequel? (lesquelles?) Je dois comprendre comment il est impliqué indirectement dans des dossiers de droit afin d'analyser cette demande et faire les recommandations appropriées?

Le parcours de Me Provencher au cours de la dernière décennie a été celui d'un gestionnaire œuvrant dans le domaine juridique. Il est revenu au ministère de la Justice depuis moins d'un an et donc son implication/contribution s'est faite dans son champ d'expertise qui est la gestion.

Comme tous les gestionnaires de son niveau (LC-02,) il siège sur le comité régional des affaires juridiques comprenant les avocats seniors du bureau. À ce titre il a une connaissance générale des grandes orientations dans les dossiers majeurs du bureau. Il va de soi qu'il doit connaître aussi les dossiers majeurs de sa direction. Compte tenu de son arrivée récente et de son champ d'expertise, il a été très peu impliqué dans les orientations stratégiques de ces dossiers, laissant le tout à ses juristes seniors. Son implication dans les dossiers pourrait croître avec le temps, mais jusqu'à présent elle a été moindre que d'autres gestionnaires occupant un poste semblable depuis plusieurs années.

Selon la description du poste de travail de M. Provencher il établi un réseau de relations dans la haute direction, tant au sein qu'à l'extérieur de l'administration fédérale, afin de cerner et de prévoir les possibilités et les tendances juridiques,

d'élaborer des options et des stratégies, de gérer les risques et de faciliter l'attente des objectifs des clients.

Quels sont ces réseaux au sein de l'extérieur de l'administration fédérale? Veuillez les énumérer tous.

Les descriptions de travail génériques sont rédigées de façon la plus étendue possible afin de prévoir le plus de situations possibles. Dans le cas particulier de Me Provencher, il n'a pas eu à établir dans le cadre de ses fonctions de tels réseaux externes.

Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**PIÈCE « D » AU SOUTIEN DE L’AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d’Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800

Forwarded message -----

De: "Claude Provencher" <jrclaudeprovencher@gmail.com> Date de fermeture: 2015-04-14 00:14 réserve de droits: Re: Federal Candidacy Request - Claude Provencher
Pour: "Richmire, Pamela" <Pamela.Richmire@justice.gc.ca>, "Michel Toscano" <Michel.Toscano@cfp-psc.gc.ca>
Cc : "Claude Provencher" <jrclaudeprovencher@gmail.com>

Bonjour Pamela, je viens de pouvoir ouvrir le document, en raison de petits problèmes d'accès.

Bonjour Michel, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. J'aimerais vous soumettre les trois éléments suivants :

1. Est-ce qu'il est possible de me fournir l'ensemble de la documentation qui sera soumise aux personnes qui prendront la décision sur ma demande?
2. J'ai un questionnaire concernant les préoccupations de la haute direction.
 - a. Ma compréhension était qu'aux fins de ses recommandations, mon organisation devait dans un premier temps analyser la question sous l'angle des risques de partialité ou d'apparence de partialité et, dans un deuxième temps analyser si dans le cas de tels risques il y avait moyen de prendre des mesures raisonnables pour mitiger ou éliminer ces risques. Ma compréhension était que dans ce deuxième temps mon organisation procède également à une analyse en soi et explique qu'il n'est pas possible de prendre des dispositions, des arrangements d'emploi ou autre qui permettraient de mitiger ou éliminer les risques identifiés dans un premier temps. Ma compréhension n'était pas que l'analyse dans un premier temps, si elle menait à la conclusion qu'il y avait des risques, il fallait *ipso facto* conclure dans un deuxième temps, sans autre analyse, qu'on ne peut pas faire d'arrangements qui permettraient de mitiger ou d'éliminer les risques identifiés au premier temps.
 - b. En l'occurrence, je note que dans ses commentaires la haute direction de mon organisation a, dans un premier temps, proposé une analyse menant à conclure à des risques d'apparence de partialité. Toutefois, je note que dans ses commentaires la haute direction a, dans un deuxième temps, omis toute analyse pour uniquement conclure que vus les risques de craintes évoqués au premier temps il était d'emblée impossible de trouver des moyens de mitiger ou d'éliminer ces risques. Bref, il me semble que la Commission n'a pas devant elle d'éléments lui permettant de conclure qu'il n'y a pas de moyens raisonnables de mitiger ou éliminer les risques identifiés puisqu'aucune analyse à cet égard n'a été soumise par la haute direction. L'analyse dans un premier temps ne peut emporter la conclusion de l'analyse à faire dans un deuxième temps, sinon on ne demanderait pas à l'organisation de considérer la possibilité d'arrangements.
 - c. Afin de contribuer à la réflexion qui devrait être faite à savoir s'il est possible de trouver des arrangements pour mitiger ou éliminer les risques, je peux mentionner ce qui suit. Je crois qu'il est raisonnablement possible pour mon organisation de prendre des moyens d'éliminer ces risques, notamment en me confiant des tâches autres que celles que j'accomplis présentement. Sans limiter les exemples, je pense que l'organisation pourrait me fournir une affectation pour une période d'un an ou deux dans des projets de gestion du changement. Cela pourrait être au Bureau de gestion du changement, qui offre régulièrement de telles affectations ou encore au sein d'un portefeuille pour les divers projets d'optimisation puisque les portefeuilles offrent aussi de telles

affectations. Il s'agit là de tâches corporatives, qui n'impliquent pas un rôle direct dans les dossiers. Ce genre de poste existe et cela est un arrangement raisonnable pour mon organisation permettant d'éliminer les risques identifiés. Il s'agit d'un arrangement raisonnable pour mon organisation également compte tenu du fait de mes compétences, expériences et formation en gestion du changement. En effet, au cours des 13 dernières années, j'ai acquis beaucoup de bagages à cet égard, mon organisation ayant d'ailleurs investi environ 100 000\$ dans ma formation (congé payé pour MBA, programme CAP, cours de six semaines de DirEXion), auquel s'est ajoutée ma participation au programme AEXDP/PPACS, mon occupation d'un poste d'administrateur général, etc. Je crois donc qu'il serait très raisonnable pour mon organisation, afin d'éliminer les risques qu'elle a évalués, de trouver de tels arrangements d'emploi.

3. J'aimerais que ce courriel soit inclus dans le matériel qui sera présenté aux personnes qui prendront la décision sur ma demande.

J'espère que ceci permet de contribuer de façon utile au processus décisionnel de la Commission. S'il y a quoi que ce soit vous pouvez communiquer avec moi à ce courriel. Je serai de retour au Canada le 17 avril.

Merci encore pour votre précieuse collaboration.

--

Claude Provencher, MBA
Avocat, médiateur et coach professionnel
Juritour.net
Twitter: @JRClaude
514 268 9238

Dossier N° T-783-15
COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

CLAUDE PROVENCHER

Demandeur

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Défendeur

**PIÈCE « E » AU SOUTIEN DE L’AFFIDAVIT DE
CLAUDE PROVENCHER**

COPIE

Notre dossier : 1332-1

André Lespérance
TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C.
750, Côte de la Place-d’Armes
Bureau 90
Montréal QC H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385 poste 204
Télécopieur: 514 871-8800



APR 22 2015

Protégé A

Monsieur Claude Provencher
86, rue Cousineau
Laval (Québec) H7G 3J3

Monsieur Provencher,

Je désire vous informer que la Commission de la fonction publique (Commission) a étudié vos demandes de permission et de congé sans solde (CSS) reçues le 6 mars 2015. Vos demandes concernent votre intention de tenter d'être choisi comme candidat et d'être candidat à la prochaine élection fédérale qui aura lieu le 19 octobre 2015, pour la circonscription électorale de Vimy (Québec) (Qué.). La Commission a reçu l'ensemble des renseignements exigés relatifs à vos demandes le 15 avril 2015.

Tel qu'énoncé dans le rapport de décision 2015-038-PB ci-joint, vos demandes de permission et de CSS ne sont pas accordées.

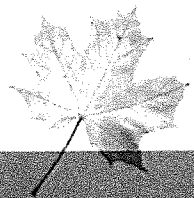
La Commission pourrait reconsidérer cette décision suite à tout changement dans vos circonstances.

La Commission avisera l'administrateur général du ministère de la Justice (JUS) de cette décision. Si vous désirez en savoir davantage à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer directement avec Michel Toscano, analyste principal, au 819-420-6465, ou par courriel à l'adresse : michel.toscano@cfp-psc.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations sincères.

Tanya Perlman
Directrice générale par intérim
Direction des activités politiques et de l'impartialité politique

.../2



Pièce jointe

cc William F. P^entney, sous-ministre et sous-procureur général du Canada,
JUS
Pierre Legault, sous-ministre délégué, JUS
Francisco Couto, directeur général régional et avocat général principal,
JUS, Montréal (Qué.)
Pamela Richmire, conseillère principale, valeurs et éthique et
représentante désignée en matière d'activités politiques, Direction
générale du milieu de travail, JUS

RDIMS #1179424



RAPPORT DE DÉCISION 2015-038-PB

RECORD OF DECISION 2015-038-PB

Permission et un congé sans solde (CSS) ne sont pas accordés par la Commission en vertu des paragraphes 114(4) et 114(5) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13) (LEFP).

Permission and a leave of absence without pay (LWOP) not granted by the Commission pursuant to subsections 114(4) and 114(5) of the *Public Service Employment Act* (S.C. 2003, c. 22, ss. 12, 13) (PSEA).

La Commission, par la présente, n'accorde pas la permission de tenter d'être choisi comme candidat ou être candidat, ni le CSS, en vertu des paragraphes 114(4) et 114(5), respectivement, de la LEFP, à M. Claude Provencher, directeur régional et avocat général (DRAG) (LC-2), Direction du droit réglementaire (DDR), Bureau régional du Québec (BRQ), ministère de la Justice, Montréal (Québec), pour la circonscription de Vimy (Québec), à l'élection fédérale prévue pour le 19 octobre 2015

The Commission hereby does not grant permission to seek nomination as or to be a candidate, nor does it grant LWOP, pursuant to subsections 114(4) and 114(5), respectively, of the PSEA, to Mr. Claude Provencher, General Counsel and Regional Director (GCRD) (LC-2), Regulatory Law Directorate (RLD), Quebec Regional Office (QRO), Department of Justice, Montreal, Quebec, in the federal election for the electoral district of Vimy, Quebec, to be held on October 19, 2015.

La partie 7 de la LEFP a pour objet, prévu à l'article 112, de reconnaître le droit des fonctionnaires de se livrer à des activités politiques tout en respectant le principe d'impartialité politique au sein de la fonction publique. Dans ce cas, la Commission doit mettre en balance le droit du fonctionnaire de tenter de devenir candidat ou d'être candidat à une élection fédérale avec le risque de porter atteinte ou de sembler porter atteinte à la capacité du fonctionnaire d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale.

The purpose of Part 7 of the PSEA, set out in section 112, is to recognize the right of employees to engage in political activities while maintaining the principle of political impartiality in the public service. In this case, the Commission must balance the employee's right to seek nomination as or be a candidate in a federal election with the risk of impairment or perceived impairment of the employee's ability to perform his or her duties in a politically impartial manner.

En vertu des paragraphes 114(1) et 114(2) de la LEFP, un fonctionnaire désireux d'être choisi comme candidat, avant ou pendant la période électorale, ou de se porter candidat avant la période électorale doit demander et obtenir la permission de la Commission. En vertu du paragraphe 114(3), un fonctionnaire désireux de se porter candidat, doit, pour la période électorale, demander à la Commission et obtenir d'elle un CSS.

Pursuant to subsections 114(1) and 114(2) of the PSEA, an employee may seek nomination as a candidate before or during the election period or may be a candidate before the election period only if he/she has requested and obtained permission from the Commission. Pursuant to subsection 114(3), an employee may, during the election period, be a candidate only if he/she has requested and obtained LWOP from the Commission.

En vertu des paragraphes 114(4) et 114(5) de la LEFP, la Commission n'accorde la permission que si elle est convaincue que la capacité du fonctionnaire d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale ne sera pas atteinte ou ne semblera pas être atteinte et elle peut accorder un CSS que si elle est convaincue que le fait pour le fonctionnaire d'être candidat pendant la période électorale ne portera pas atteinte ou ne semblera pas porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions de façon

Pursuant to subsections 114(4) and 114(5) of the PSEA, the Commission may grant permission only if it is satisfied that the employee's ability to perform his or her duties in a politically impartial manner will not be impaired or perceived to be impaired and it may grant LWOP only if it is satisfied that being a candidate during the election period will not impair or be perceived as impairing the employee's ability to perform his or her duties in a politically impartial manner.

politiquement impartiale.

En vertu du paragraphe 114(6), pour prendre sa décision, la Commission peut tenir compte notamment de la nature de l'élection, la nature des fonctions du fonctionnaire et du niveau et de la visibilité de son poste.

M. Provencher a demandé la permission et le CSS tel que l'exigent les paragraphes 114(1), 114(2) et 114(3) de la LEFP. Après avoir étudié l'information fournie par M. Provencher, par la gestion régionale à la DDR, BRQ, ainsi que par le sous-ministre délégué de la Justice agissant à titre de sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada, la Commission est d'avis qu'il est raisonnable de conclure qu'un membre du public pourrait percevoir que la capacité de M. Provencher de s'acquitter de ses fonctions de façon politiquement impartiale sera atteinte compte tenu de la nature de ses fonctions, de la publicité, de la visibilité et de la reconnaissance accrues qui seraient associés au fait de tenter d'être choisi à titre de candidat ou d'être candidat à une élection fédérale. En tant que candidat à une élection fédérale, il aurait accru sa visibilité suite à des activités de campagne pour rehausser son profil auprès des électeurs dans sa circonscription et des circonscriptions voisines.

À titre de DRAG, DDR, BRQ, ministère de la Justice, M. Provencher travaille en tant que cadre supérieur et il a un degré d'autonomie et un pouvoir décisionnel élevés. Il gère 74 employés et est responsable d'un budget de plus de 7 millions de dollars. Il est tenu de fournir des conseils juridiques stratégiques et de l'orientation stratégique à l'intérieur de la DDR, BRQ aux avocats et aux différents ministères et organismes clients du gouvernement fédéral. M. Provencher a une vaste connaissance de l'orientation stratégique des enjeux et des cas juridiques majeurs du BRQ. Il surveille et assure la qualité de la prestation des services juridiques de la DDR et il incombe sur lui d'établir et optimiser un réseau national de relations avec les hauts fonctionnaires des ministères clients, les intervenants liés au client et les représentants des autres paliers de l'administration publique et le secteur privé.

Pursuant to subsection 114(6) of the PSEA, in making its decision, the Commission may take into consideration factors such as the nature of the election, the nature of the employee's duties and the level and visibility of his or her position.

Mr. Provencher requested permission and LWOP as required by subsections 114(1), 114(2) and 114(3) of the PSEA. Upon examining the information provided by Mr. Provencher, the regional management at the RLD, QRO, as well as the Associate Deputy Minister of Justice acting on behalf of the Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada, the Commission is of the view that it is reasonable to conclude that a member of the public may perceive that Mr. Provencher's ability to perform his duties in a politically impartial manner will be impaired in light of the nature of his duties and the increased publicity, visibility and recognition that would be associated with seeking nomination as and being a candidate in a federal election. As a candidate in a federal election, he would have increased visibility as a result of campaigning activities to raise his profile with the electorate in his and neighbouring ridings.

As a GCRD, RLD, QRO, Department of Justice, Mr. Provencher works as a senior manager and has a high level of autonomy and decision-making. He manages 74 employees and is responsible for a budget of over \$7 million. He is required to provide strategic legal advice and strategic direction within the RLD, QRO to counsel and to various federal government client departments and agencies. Mr. Provencher has broad knowledge of the strategic direction of all major legal cases and issues of the QRO. He monitors and assures the quality of service delivery of the RLD's legal services and he is required to establish and leverage a national network of relationships with senior client department officials, client related stakeholders and other officials from other levels of government and the private sector.

Le sous-ministre délégué de la Justice a soulevé des préoccupations d'impartialité politique au sujet de la demande de permission de M. Provencher. Ses préoccupations concernent le risque à la perception du manque d'impartialité politique associé à la participation de M. Provencher à des activités politiques avec le public ayant les yeux rivés sur lui.

La Commission s'est penchée sur les options raisonnables qui pourraient permettre à M. Provencher de tenter de devenir, et être candidat sans porter atteinte ou sembler porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale. Advenant que M. Provencher ne soit pas élu, la Commission s'est penchée sur la question à savoir si ce risque d'atteinte à l'impartialité politique pouvait être mitigé en lui imposant un CSS avant ou pendant la période électorale ou en lui faisant exercer des fonctions autres que celles d'un DRAG à son retour d'une tentative infructueuse de se faire élire. Le ministère de la Justice a indiqué qu'il n'y a aucun arrangement ou mesure opérationnelle, y compris d'autres possibilités d'emploi, qui peuvent être mises en place afin d'atténuer le risque à la perception du manque d'impartialité politique s'il tente d'être choisi à titre de candidat et s'il est candidat à une élection fédérale.

La Commission a mis en balance le droit de M. Provencher de tenter de devenir candidat ou d'être candidat à une élection fédérale avec le risque de porter atteinte ou de sembler porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale. Par conséquent, suite à son analyse, incluant les commentaires du ministère de la Justice et de M. Provencher, la Commission est d'avis que la capacité de M. Provencher d'exercer ses fonctions de façon politiquement impartiale pourrait sembler être atteinte par le fait d'être candidat ou de tenter de le devenir. Cependant, la Commission n'est pas convaincue tel que requis par les paragraphes 114(4) et 114(5) de la LEFP, et la permission et le CSS demandés par M. Provencher ne sont pas accordés.

The Associate Deputy Minister of Justice has expressed political impartiality concerns regarding Mr. Provencher's request for permission. His concerns relate to the risk to the perception of the lack of political impartiality associated with Mr. Provencher's participation in political activities in the public eye.

The Commission considered reasonable options that might allow Mr. Provencher to seek nomination as, and be a candidate without impairing or being perceived as impairing his ability to perform his duties in a politically impartial manner. In the event that Mr. Provencher is not elected, the Commission considered whether the risk to political impartiality could be mitigated by a LWOP before or during the election period or having him assume functions other than those of a GCRD upon returning to work should he be unsuccessful in his bid for election. The Department of Justice has indicated that there are no operational measures or arrangements, including alternate employment arrangements, which can be put in place to mitigate the risk to the perception of lack of political impartiality if he seeks nomination as and is a candidate in a federal election.


The Commission has balanced Mr. Provencher's right to seek nomination as or be a candidate in a federal election with the risk of impairment or perceived impairment of his ability to perform his duties in a politically impartial manner. Consequently, following its analysis, which included the views of the Department of Justice and Mr. Provencher, the Commission is of the view that Mr. Provencher's ability to perform his duties in a politically impartial manner may be perceived to be impaired by seeking nomination as, and being a candidate. Therefore, the Commission is not satisfied as required by subsections 114(4) and 114(5) of the PSEA, and Mr. Provencher's requests for permission and LWOP are not granted.

La Commission pourrait reconsidérer cette décision suite à tout changement dans les circonstances de M. Provencher.

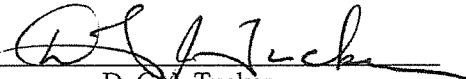
The Commission may reconsider this decision in light of any changes in Mr. Provencher's circumstances.

Signé à Gatineau, le 21 avril 2015.

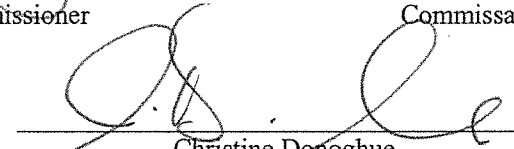
Signed in Gatineau on the 21st day of April 2015.



Susan M. W. Cartwright
Commissaire / Commissioner



D. G. J. Tucker
Commissaire / Commissioner



Christine Donoghue
Présidente par intérim / Acting President

Provencher, Claude

De: Michel Toscano <Michel.Toscano@cfp-psc.gc.ca>
Envoyé: 22 avril 2015 10:13
À: jrclaudeprovencher@gmail.com; Provencher, Claude
Cc: Couto, Francisco; Richmire, Pamela; Legault, Pierre
Objet: Demande de permission - Candidature pour une élection fédérale
Pièces jointes: Record of Decision_Rapport de décision 2015-038-IB_2.pdf; Lettre de décision20150422100703375.pdf

Bonjour M. Provencher,

La Commission a revu votre demande de permission pour tenter de devenir et être candidat à la prochaine élection fédérale pour la circonscription électorale de Vimy (Québec). Vous trouverez ci-joint le rapport de décision de la Commission ainsi que votre lettre de décision.

Au plaisir,

Michel

Michel Toscano

Analyste, Direction des activités politiques et de l'impartialité politique Analyst, Political Activities and Non-Partisanship
Directorate Commission de la fonction publique/Public Service Commission
22 rue Eddy, Gatineau, Québec K1A 0M7
22 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M7
Tél/Te.: 819-420-6465
Télécopieur/ Fax:
819-420-6546

Ce courriel est destiné exclusivement au destinataire mentionné en titre et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou soustraite à la communication aux termes des lois applicables. Toute divulgation non autorisée, toute reproduction ou réacheminement est interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, ou n'êtes pas autorisé par le destinataire visé, ou encore, si vous l'avez reçu par erreur, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et supprimer le courriel et les copies.

This e-mail message is intended for the named recipient(s) and may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure under applicable law. Unauthorized disclosure, copying or re-transmission is prohibited. If you are not a named recipient or not authorized by the named recipient(s), or if you have received this e-mail in error, then please notify the sender immediately and delete the message and any copies.

Rapport résult. env.

MFP

TASKalfa 4551ci

Version du micrologiciel 2N4_2000.003.032 2014.01.16

05/26/2015 13:35
[2N4_1000.002.001] [2N4_1100.001.002] [2N4_7000.003.032]

N° tâche: 015535

Durée totale: 0°01'49"

Page: 010

Terminé

chargeur:

doc01553520150526132250

TRUDEL & JOHNSTON, Avocats (société en nom collectif) 750, Côte de la Place d'Armes, Bureau 90, Montréal (Québec) H2Y 2X8 Téléphone : 514 871-8385 Télécopieur : 514 871-8800	
BORDREAU DE TRANSMISSION SIGNIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR (RÈGLE 140 DES RÈGLES DES COURS FÉDÉRALES)	
Date : Le 26 mai 2015	Heure de la transmission : 13h17
EXPÉDITEUR : ME JEAN-MARC LACOURCIÈRE	DOSSIER : 1332-1
DESTINATAIRES : Me Alain Préfontaine Me Adrian Biontasiewicz Ministère de la Justice 50, rue O'Connor, 5e étage Ottawa (Ontario) K1A0H8 Télec.: 813 854-1920	
NATURE DE CE DOCUMENT : DOSSIER DE REQUÊTE POUR PERMISSION D'AMENDER LA DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE.	
NUMÉRO DE COUR : T-783-15	
Nombre de pages : 9	
Opérateur(trice) : J-M Lacourcière	

Dossier N° T-783-15 COUR FÉDÉRALE
ENTRÉ : CLAUDE PROVENCHER -d- Demandeur
PROCURÉUR GÉNÉRAL DU CANADA Défendeur
DOSSIER DE REQUÊTE POUR PERMISSION D'AMENDER LA DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE
ORIGINAL
Notre dossier : 1332-1 André Laspérance TRUDEL & JOHNSTON S.E.N.C. 750, Côte de la Place-d'Armes Bureau 90 Montréal QC H2Y 2X8 Téléphone : 514 871-8385 poste 204 Télécopieur : 514 871-8800

N°	Date et heure	Destination	Heures	Type	Résultat	Résolution/ECM
001	05/26/15 13:34	16139541920	0°01'49"	FAX	OK	Normal 200x100/Activé